



## CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE

### - Pommes de terre -

#### 1. Le présent contrat est signé entre :

**L'amapien / l'amapienne :**

Prénom Nom :

Résidant :

N° de téléphone :

Adresses mail :

**et**

**Le paysan / la paysanne :**

Pascal Turbé – Cultures POP

Rue Neuve, RD 36

60190 CRESSONSACQ

[www.cultureslegumesbio.fr](http://www.cultureslegumesbio.fr)

#### 2. Les engagements :

##### **Engagements Communs :**

- Respecter les principes et engagements définis dans la **Charte des AMAP**.
- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole et faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Se concerter avant toute décision qui entraînerait un changement majeur dans les engagements. En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique...) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérent.es, le ou la paysanne et éventuellement un représentant du réseau régional des AMAP.

##### **Engagements du Paysan, de la Paysanne :**

- Livrer des produits frais, accessibles et de qualité, issus de sa ferme.
- Pratiquer une agriculture respectueuse du vivant, en référence aux fondamentaux de l'agriculture biologique.
- Être transparent.e sur ses méthodes de travail et les prix, prendre en compte les remarques et besoin des amapien.nes, les prévenir en cas d'événements exceptionnels et donner régulièrement des nouvelles de sa ferme.
- Être le plus présent.e possible aux distributions et accueillir les amapien.nes sur sa ferme.

##### **Engagements de l'Amapien, de l'Amapienne :**

- Avoir rempli le bulletin d'adhésion et être à jour de sa cotisation à l'association.
- Pré-financer la production.
- Récupérer ou faire récupérer ses produits lors des livraisons (pas de remboursement ou de stockage possible en cas de non retrait).
- Tenir systématiquement le ou la référente du contrat informé.e en cas de problème.
- Assurer au moins une permanence de distribution par contrat.

#### 3. Le ou la Référente du contrat :

**Nathalie ADAM 6 rue Pierre Curie, Verneuil en Halatte - 06 43 89 84 56 - [adamlardet@orange.fr](mailto:adamlardet@orange.fr) (contact paysan) & Séverine RIQUIER 47 rue Aristide Briand, Verneuil en Halatte – 06 87 81 04 00 - [severine.riquier@free.fr](mailto:severine.riquier@free.fr) (suivi administratif et réalisation contrats)**

**Son rôle :**

- Être le lien exclusif et obligatoire entre le paysan/la paysanne et les amapien.nes.
- Établir le contrat avec le/la paysan.ne et fixer avec lui/elle les dates de distribution.
- Répondre aux questions des amapien.nes concernant le contrat.
- Réceptionner les contrats et les paiements.
- Être un maximum présent.e sur les distributions.
- Organiser quand cela est possible une visite de la ferme.

